Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260130-04_01_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

30 janvier 2026

Convocation du 23 janvier 20263

Le trente janvier deux-mille-vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la mairie de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier BOISSIERE, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie PHILIPPE, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN, Aline LE ROY
- **Absents représentés** : Jean-Paul LE VAILLANT donne pouvoir à Monique LORANT,
- **Absents :** Isabelle LE CHANU, Véronique COSSON, Xavier HOCHET, Thibault LE PROVOST
- **Secrétaire de Séance** : Daniel TURBAN

4. FINANCES / PATRIMOINE : PETITES CITES DE CARACTERE – PROJETS PATRIMONIAUX – AIDES AUX PARTICULIERS – SUBVENTION COMMUNALE

Présentation : la commune de Châtelaudren-Plouagat, Petite Cité de Caractère de Bretagne, est engagée dans une politique de protection, de restauration et de valorisation des patrimoines qui la constituent.

Par délibération du 3 mars 2023, le conseil Municipal a adopté la mise en œuvre d'un dispositif de soutien financier par la commune à hauteur de 5% plafonné à 2 000 €uros par dossier, avec un plafond annuel de 8000 €.

Dans ce cadre un dossier a été déposé par un administré, Mr BRASSART Hugo, 35 rue du Général Leclerc. Ce dossier a pour objet le renforcement d'un pilier en granit supportant un portail en fer plein de sa propriété.

L'accord communal d'attribution d'une subvention, dans les conditions précisées ci-dessus, est une pièce indispensable à l'instruction de ces dossiers par le Conseil Régional.

Il est proposé d'accorder à Mr BRASSART Hugo, une subvention de 520.85€, correspondant à 5 % des travaux de réfection du piler d'entrée, le montant total des travaux s'élevant à 10 417.00€.

Décision : le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accorde, à l'unanimité, une subvention à Mr BRASSART Hugo, de 520.85€ pour la réfection du pilier d'entrée situé au 35 rue du Général Leclerc.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Le 30 janvier 2026,

Le secrétaire,
Daniel TURBAN

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,
Olivier Boissière